



TROPHÉE VELVET

Règlement officiel – Saison 2026

1. Conditions de participation

Le Trophée Velvet est ouvert à tous les cavaliers amateurs titulaires d'une licence compétition Amateur 2026.

Les catégories concernées sont : Amateur 3, Amateur 2 et Amateur 1.

Un cavalier ne pourra être classé que dans une seule catégorie.

2. Principe de classement

Le classement du Trophée Velvet est établi par couple cavalier / cheval.

Pour chaque niveau, le classement final est obtenu en cumulant :

- les 5 meilleurs classements sur les 8 étapes du trophée
- 2 points de participation par étape disputée.

3. Attribution des points

Classement	Points
1er	15
2e	14
3e	13
4e	12
5e	11
6e	10
7e	9
8e	8
9e	7
10e	6
11e	5
12e	4
13e	3
14e	2
15e	1

2 points de participation sont attribués à chaque étape et ajoutés au cumul des 5 meilleurs classements.

Exemple : un couple participant aux 8 étapes cumule 16 points de participation.

4. Cas particuliers

Si un cavalier est classé plusieurs fois dans une même épreuve avec différents chevaux, les points sont comptabilisés par couple. Un seul couple par cavalier pourra être retenu pour le classement final.

5. Départage en cas d'égalité

En cas d'égalité de points :

1. le couple ayant le plus grand nombre de participations sera classé devant ;
2. puis le couple ayant le plus grand nombre de victoires ;
3. enfin, le meilleur classement obtenu sur la dernière épreuve disputée.

6. Remise des prix finale

La présence du cavalier à la remise des prix finale est obligatoire. En cas d'absence non justifiée, le lot pourra être réattribué.